

# LE TRAITÉ DE LAUSANNE



## 1/ Contexte

Le 24 juillet 1923, les cloches de la cathédrale de Lausanne, sur les bords du lac Léman, en Suisse, sonnent pour annoncer au monde la signature d'un traité entre la République turque et les vainqueurs de la Première Guerre mondiale : **l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie, l'État serbe-croate-slovène** .

Ce texte annule et remplace le précédent traité de paix, signé à Sèvres, près de Paris, le 10 août 1920, par les représentants du sultan.





Les Turcs et leur chef, **Mustafa Kemal**, prennent ainsi une spectaculaire revanche sur le destin.

Le traité de Lausanne remplace le traité de paix signé à Sèvres, le 10 août 1920, qui imposait à l'ancien Empire des conditions sévères et humiliantes. Si le sultan Mehmet VI (1861-1926), se résigne à accepter la réduction de son pays à la région anatolienne, le mouvement nationaliste turc dirigé par Mustafa Kemal ne veut pas. Luttant depuis 1919 contre les forces occupantes (France, Italie, Grèce) et intérieures (le sultan et son entourage), les Kémalistes cherchent à redonner à la Turquie son unité et son indépendance. Leurs objectifs sont exprimés dans un « **Pacte national** » issu des décisions prises lors des congrès d'Erzurum (juillet 1919) et de Sivas (4 au 11 septembre 1919) : le territoire des Turcs doit s'étendre sur l'ensemble des régions non occupées par les Alliés au moment de l'armistice de Moudros ; les provinces de Kars, Ardahan et de Batoum doivent être rattachées à la Turquie ; le sort des provinces arabes sera fixé selon les souhaits des populations locales ; les capitulations doivent être abolies ; la libre circulation dans les Détroits doit dépendre de la sécurité d'Istanbul ; les Puissances sont sommées de reconnaître la souveraineté et l'indépendance complète de leur nation.

Aidé financièrement par la Russie bolchévique, les nationalistes gagnent de nombreuses batailles. Les provinces arméniennes qui devaient revenir à la Russie, suite à un accord passé pendant la Première Guerre mondiale, sont rendues aux Turcs le 16 mars 1921 avec la signature du traité de Moscou. L'accord reconnaît également la souveraineté turque sur les Détroits. En juin, l'Italie accepte d'évacuer la région d'Adalia. Quelques mois plus tard, en octobre, c'est au tour de la France de renoncer à la Cilicie et de reconnaître le gouvernement kémaliste par l'accord dit de Franklin-Bouillon. Le sandjak d'Alexandrette reste cependant sous influence française. Les Grecs sont finalement chassés de la Thrace orientale à partir d'août 1922. Le 11 octobre, à Mudanya, un nouvel armistice est signé entre les Alliés et les Turcs. Cette fois, les Kémalistes peuvent faire entendre leurs conditions dans cette nouvelle conférence de paix qui s'ouvre à Lausanne le 20 novembre 1922. Afin d'éviter des problèmes de double représentativité, Mustafa Kemal et l'Assemblée nationale d'Ankara prennent soin de faire abolir le sultanat ottoman le 2 novembre 1922.

## 2/ Personnalités présentes

► Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers :  
Sir Horace George Montagu Rumbold, Baronet, G. C. M. G., haut-commissaire à Constantinople ;

► République française :

M. le général de division Maurice Pellé, Ambassadeur de France, haut-commissaire de la République en Orient, grand officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur

► Italie :

Camille Garroni, Sénateur du Royaume, Ambassadeur d'Italie, haut-commissaire à Constantinople,  
M. Jules César Montagna, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, grand officier de la Couronne d'Italie ;

► Japon :

M. Kentaro Otchiai, Jusammi, première classe de l'Ordre du Soleil Levant, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rome ;

► Grèce :

M. Eleftherios K. Veniselos, ancien président du conseil des ministres, grand-croix de l'Ordre du Sauveur ;

M. Démètre Caclamanos, ministre plénipotentiaire à Londres, commandeur de l'Ordre du Sauveur ;

► Roumanie :

M. Constantin I. Diamandy, ministre plénipotentiaire,

M. Constantin Contzesco, ministre plénipotentiaire.

► Royaume des Serbes, Croates et Slovènes :

M. le docteur Miloutine Yovanovitch, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berne.

► Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie :

Ismet Pacha, Ministre des Affaires étrangères, député d'Andrinople.

Le docteur Riza Nour Bey, Ministre des Affaires sanitaires et de l'Assistance sociale, député de Sinope.

Hassan Bey, ancien ministre, député de Trébizonde.

### 3/ Le traité de Lausanne

le Traité de Lausanne est prêt pour être paraphé (signé) le 24 juillet 1923. Il compte 163 articles auxquels s'ajoutent une dizaine de conventions et protocoles annexes, notamment une convention sur le régime des Détroits qui a été renégociée à Montreux en 1934.

Pour les Turcs, c'est un jour de gloire. La jeune république kémaliste se voit reconnaître dans sa pleine souveraineté par ses ennemis d'hier et elle obtient la consolidation de ses nouvelles frontières. Une fois le Traité ratifié par la Grande Assemblée d'Ankara, les derniers soldats alliés quittent Constantinople le 2 octobre 1923. Quatre jours plus tard, les Kémalistes font leur entrée triomphale dans la ville rebaptisée Istanbul.

Avec le traité de Lausanne,

- les Turcs récupèrent une pleine souveraineté sur Istanbul et son arrière-pays européen ainsi que sur l'Arménie occidentale, le Kurdistan occidental et la côte orientale de la mer Égée (Smyrne, Éphèse...).
- les troupes françaises qui s'étaient installées en Cilicie, au sud, ne conservent plus qu'une enclave majoritairement arabe, le [sandjak d'Alexandrette et Antioche](#), qu'elles évacueront en 1939 et remettront à la Turquie, en violation du droit international.
- la frontière avec l'Irak est dessinée en pointillé.
- les Britanniques, qui occupent l'Irak, proposent habilement de laisser à la Société des Nations (SDN) le soin de décider du sort du *vilayet* de Mossoul (l'ancienne Assyrie), une région du nord de l'Irak peuplée de Turcs, de Kurdes, d'Arabes et d'Assyro-chaldéens, revendiquée tant par les Turcs que par les Britanniques eux-mêmes. Comme on pouvait s'y attendre, le 16 décembre 1925, sans avoir pris la peine de consulter les populations, la Société des Nations octroie à titre définitif la région de Mossoul à l'Irak et donc aux Britanniques.
- les Détroits bénéficient de la liberté de navigation mais il est prévu une zone démilitarisée de 10 à 20 kilomètres sur les deux rives du Bosphore, de la mer de Marmara et du détroit des Dardanelles. De plus, la garnison de Constantinople est limitée à 1200 hommes.

La Turquie profitera des tensions mondiales pour abolir ces atteintes à sa souveraineté par la convention de Montreux du 20 juillet 1936.

À ce détail près, les Turcs ont tout lieu d'être satisfaits du texte. C'est le seul des traités d'après la Grande Guerre dans lequel les vainqueurs et le vaincu ont pu négocier d'égal à égal.

La Turquie moderne émerge des négociations de Lausanne sous la forme d'un quadrilatère massif dont seulement le coin nord-ouest, avec Istanbul et son arrière-pays, appartient au continent européen (3% de la superficie du pays).

Mustafa Kémal va pouvoir proclamer la République turque sur les ruines du vieil empire multiculturel ottoman.

## Bibliographie et sitographie

[https://www.herodote.net/24\\_juillet\\_1923-evenement-19230724.php](https://www.herodote.net/24_juillet_1923-evenement-19230724.php)

<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Traite-de-Lausanne.html>

<https://mjp.univ-perp.fr/traites/1923lausanne.htm>